

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Troie (Turquie)

N°849

Identification

<i>Bien proposé</i>	Truva/Troia/Troie
<i>Lieu</i>	Province de Çanakkale
<i>Etat Partie</i>	Turquie
<i>Date</i>	14 novembre 1996

Justification émanant de l'Etat Partie

Le site archéologique est unique de par son histoire ininterrompue de plus de 3000 ans qui aura vu se succéder diverses civilisations très anciennes que l'on peut aujourd'hui observer et étudier. Le rôle de Troie est d'une importance capitale pour illustrer les relations existant entre l'Anatolie, la mer Egée et les Balkans, étant donné que cette ville se trouve à leur intersection.

Troie II et Troie VI sont des villes typiques anciennes dotées d'une magnifique citadelle fortifiée comprenant des palais et des bâtiments administratifs et entourée d'une ville basse étendue également fortifiée. Troie constitue un exemple unique de ville orientale intégrée à un contexte égéen. Mis au jour par le grand archéologue Heinrich Schliemann, il s'agit probablement du site archéologique le plus connu au monde. On peut le considérer comme le point de départ de l'archéologie moderne et de sa reconnaissance publique.

Troie est directement associée aux œuvres littéraires de dimension internationale d'Homère (*Illiade*) et de Virgile (*Enéide*), qui ont de tout temps inspiré la littérature et les arts et qui constituent la clef de voûte de la civilisation occidentale.

Le paysage environnant, connu sous le nom de Troade, est une création originale des souverains hellénistiques et romains qui en feront un monument commémoratif de la guerre de Troie et de ses héros tourné vers le pèlerinage, les festivals et le tourisme. Des tumuli hellénistiques sont érigés sur les emplacements funéraires supposés de héros tels qu'Achille, Ajax, Hector et Patrocle au moment où la ville d'Ilion devient le centre de cette activité.

Le paysage constitue un exemple rare de patrimoine naturel et culturel préservé dans toute sa diversité et comprenant des sites de la plus haute antiquité. En tant que tel, il illustre avec éclat la continuité d'un

paysage historique, avec ses relations et ses diversités culturelles, sociales et économiques, au fil de l'Antiquité et au-delà. Il témoigne également de la mutation des relations entre l'humanité et l'environnement au cours des siècles.

Mais par-dessus tout, ce site est indissociable des événements de *Illiade*, où il est décrit en détail. En raison de l'influence profonde et répandue de cette œuvre, la Troade est devenue sans conteste le paysage non urbain le plus connu du monde après la Terre Sainte.

[**Note :** dans le dossier de proposition d'inscription, l'Etat Partie n'émet aucune proposition sur les critères motivant selon lui l'inscription du bien sur la Liste du Patrimoine mondial.]

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, Troie est un *site*. La zone proche du site archéologique peut également être considérée comme *paysage culturel*.

Histoire et description

Histoire

L'occupation humaine sur le site de Troie (Ilion) débute à l'âge du Bronze ancien (fin du 4ème millénaire avant J.-C.). Le premier mur défensif autour de la citadelle est construit vers 3000 ans avant J.-C. et sera agrandi à deux reprises pour atteindre un diamètre d'environ 110 mètres à la fin de la première période, vers 2500 avant J.-C.

Le plan de l'établissement évolue constamment et devient plus régulier pendant les cinq siècles suivants (Troie II-V) jusqu'à la fin de l'âge du Bronze ancien. Vers 2000 avant J.-C., un bouleversement culturel entraîne la reconstruction en pierre des maisons et des murs. La ville se développe considérablement au-delà de ses limites d'origine et Troie VI (à partir de 1700 environ avant J.-C.) aurait même couvert l'ensemble du plateau, pour en faire l'une des villes les plus importantes de la région égéenne. Les marchandises importées de Mycènes et d'autres villes grecques donnent une indication du rôle commercial prépondérant de Troie.

Vers 1350 avant J.-C., un tremblement de terre cause des dégâts considérables dans la ville de Troie VI, entraînant la chute de murs d'enceinte et de maisons. Cependant, la ville reprend rapidement son essor et sera reconstruite selon un plan plus méthodique. Vers 1250 avant J.-C., incendies et massacres à grande échelle entraînent la chute de Troie VIIA ; les traces retrouvées ont permis d'identifier cette phase à la cité assiégée par les Grecs au cours de la guerre de Troie et immortalisée dans *Illiade*. Les connaissances de l'histoire économique et politique de la région de l'Egée à cette période permettent de supposer que la

cause réelle de la guerre de Troie réside dans une forte rivalité commerciale entre Troie et le royaume marchand de Mycènes, l'enjeu étant le contrôle du détroit des Dardanelles et le commerce lucratif avec la mer Noire.

La ville devait de nouveau être reconstruite ; toutefois, le Troie de l'âge du Bronze, ayant très probablement perdu sa suprématie commerciale, est définitivement abandonné à la fin du 2^{ème} millénaire avant J.-C. Au VIII^e siècle avant J.-C. (Troie VIII), le site est de nouveau habité par des colons grecs originaires de l'île de Lemnos et prend une importance considérable en 306 avant J.-C. en devenant capitale de la ligue des villes de la Troade.

En 188 avant J.-C., le site est identifié par les Romains comme l'Illion d'Homère et reconnu comme la ville mère de Rome (*Ilium Novum*), statut qui l'exemptera de taxes. Pillée en 85 avant J.-C. pendant la guerre de Mithridate, la ville n'est reconstruite que vers 20 avant J.-C., après une visite d'Auguste. Bien que dévastée par une horde de pillards Hérules en 267 après J.-C., elle prospère sous la domination romaine et résiste à un terrible tremblement de terre au début du VI^e siècle. De nouveau abandonnée au IX^e siècle, Troie est recolonisée à la fin de la période byzantine avant d'être finalement désertée à une période avancée de l'Empire ottoman.

Description

Le site de Troie se situe sur le promontoire d'Hisarlik qui surplombe la plaine le long de la côte turque de l'Égée à 4,8 kilomètres de l'entrée sud des Dardanelles. Pendant l'Antiquité, la majeure partie de cette plaine était submergée, rendant le site accessible uniquement par bateau (bien que le port principal fût vraisemblablement situé dans la baie de Besik, au sud-ouest de la ville).

Des fouilles effectuées sur plus d'un siècle ont mis au jour de nombreux éléments de toutes les périodes d'occupation de la citadelle et de la ville basse, notamment 23 sections de l'enceinte autour de la citadelle, onze portes, une rampe en pierre et les parties inférieures de cinq bastions défensifs. Ces éléments datent presque tous de Troie II et Troie VI. Toutefois, on a retrouvé une section du premier mur (Troie I) près de la porte sud du premier ouvrage défensif.

Le mur de la partie est, composé de blocs de calcaire taillés et légèrement incliné vers l'intérieur, est particulièrement bien préservé. À l'origine, il affichait une hauteur de 6 mètres et une épaisseur de plus de 4 mètres. Le bastion nord-est (Troie VI), large de 18 mètres et profond de 8 mètres, s'élevait initialement à 9 mètres de hauteur, mais ne dépasse pas aujourd'hui les 7 mètres. La section supérieure, désormais disparue, était constituée de briques crues surmontant les assises inférieures en pierre. À l'intérieur du bastion se trouvait un puits de 10 mètres de profondeur.

La longue rampe dallée à l'ouest du site montait vers l'une des portes des premières fortifications. Toutefois, il ne s'agissait pas de l'entrée principale du site qui se trouvait plus à l'est et à laquelle on accédait probablement aussi par une rampe qui sera déplacée au cours d'aménagements ultérieurs de la ville.

Dans l'enceinte, les fouilles ont révélé la présence de vestiges de nombreuses structures. Le grand complexe résidentiel de Troie II est constitué de cinq longs bâtiments parallèles dotés de porches (dits *megara*). Le plus grand bâtiment (29 mètres sur 14 mètres) est censé représenter le prototype du temple grec. L'ensemble semble avoir constitué une sorte de palais.

Les vestiges de plusieurs longues maisons rectangulaires datant de Troie II sont visibles au fond de l'un des éléments les plus impressionnants situés en dehors du site, la fameuse "tranchée Schliemann" creusée par le célèbre fouilleur du XIX^e siècle, initialement à la recherche de la "Citadelle de Priam". Dans leur partie inférieure, les murs étaient en pierre ; ils étaient probablement surmontés de briques crues et de toits plats en poutres de bois recouverts de branches enduites d'argile.

Le vestige le plus remarquable de Troie VI fit lui aussi certainement office de palais. La partie inférieure des murs est une maçonnerie en pierres sèches soigneusement appareillées. L'intérieur est divisé en plusieurs pièces et les vestiges d'un escalier indiquent l'existence d'au moins un étage.

À Troie, les villes grecques et romaines sont représentées par plusieurs monuments. Le complexe du sanctuaire semble avoir été construit à partir du VIII^e siècle avant J.-C., avant d'être largement rénové et agrandi par Alexandre le Grand, puis par Auguste. Ces sanctuaires sont constitués d'une série d'autels, de puits et de fossés de sacrifice ainsi que d'une plate-forme panoramique qui rappelle le sanctuaire de Déméter à Pergame.

L'organisation urbaine des Romains se reflète dans deux bâtiments publics principaux situés à la limite de l'*agora* (place du marché centrale). L'*ôdeion* (salle de concert) est construit selon un plan traditionnel en forme de fer à cheval avec des gradins constitués de blocs de pierre à chaux. Le *bouleuterion* (salle des conseils) est plus petit mais de plan similaire.

Le paysage environnant comprend de nombreux sites archéologiques et historiques : établissements et cimetières préhistoriques, tumuli hellénistiques, établissements grecs et romains, ponts romains et ottomans, etc.

Gestion et protection

Statut juridique

Le site archéologique est classé site historique par le décret 3925 du 13 mai 1968 établi par le Conseil supérieur des biens immobiliers culturels et naturels du ministère de la Culture. Ce site est donc protégé

selon les dispositions de la loi N°2863 de la République de Turquie sur la conservation des biens culturels et naturels (21 juillet 1983, amendée par la loi N°3386 du 17 juin 1987).

Selon cette législation, les sites et les biens mobiliers que l'on y découvre appartiennent à l'Etat. Aucune intervention n'est possible sans l'autorisation du conseil régional compétent. Des peines sévères sont prévues en cas de violation de la législation.

Gestion

Propriété intégrale de l'Etat turc, la citadelle est gérée par le musée archéologique de Çanakkale parallèlement au projet de fouilles de l'Université de Tübingen (mené par le professeur Manfred Korfmann), selon le décret du Conseil des ministres de la République de Turquie d'avril 1988. Le projet de Tübingen englobe la conservation scientifique de la citadelle et de la ville basse.

Après l'expropriation de plusieurs propriétés en 1994, 75% de la ville basse et des cimetières relèvent désormais du domaine de l'Etat et des procédures d'expropriation des derniers terrains sont en cours. Dans la citadelle et la ville basse, les biens appartenant à l'Etat sont entièrement clôturés et sous surveillance 24 heures sur 24. Les terres restant en des mains privées sont réservées à l'agriculture.

Dans les alentours, quinze sites sont entièrement protégés par la législation. Les autres biens relèvent du domaine privé.

La responsabilité globale de la protection et de la conservation des sites classés incombe au Conseil d'administration du patrimoine culturel et naturel et au Conseil d'administration des monuments et des musées du ministère de la Culture. Plusieurs institutions coopèrent au niveau régional, notamment le Conseil régional d'Edirne pour la conservation du patrimoine culturel et naturel, le gouverneur et le musée de Çanakkale.

En 1991, le Conseil d'administration du patrimoine culturel et naturel du ministère de la Culture définit un plan de développement du site. Ce plan détermine les limites géographiques du site, la zone destinée à appartenir à l'Etat, les secteurs d'accès public, les installations de premier ou de second plan permettant des fouilles potentielles, l'emplacement de structures touristiques, la déviation de routes et l'élimination d'une décharge publique à proximité. Toutefois, ce plan n'a pas été encore mis en œuvre.

Le Département des parcs nationaux du ministère des Eaux et Forêts participe également aux travaux liés au paysage environnant. En 1971, le Département élabore un plan de conservation comprenant les mesures suivantes : création du parc historique de Troie, aménagement d'un sentier de visite, d'un chemin vers le site et d'un emplacement de camping, restrictions pour le développement côtier et déplacement des villages existants de Tevfikiye et de

Kalafat. Après un long retard, ce plan est actuellement mis en œuvre par le gouvernement turc.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

L'histoire contemporaine du site, liée à l'exploration et à la conservation qui s'ensuivent, date de 1793, époque de sa découverte. Les savants identifient l'emplacement sous le nom d'Ilion en 1810, puis sous le nom de Troie en 1820. Heinrich Schliemann visite les lieux pour la première fois en 1868 et entame ses fouilles historiques en 1870. Entre cette année et celle de sa mort (1890), il mènera sept campagnes majeures, complétées en 1893-94 par son assistant Wilhelm Dörpfeld. C'est en 1873 que Schliemann exhume la fabuleuse réserve d'or appelée à tort "trésor du roi Priam" car elle ne provenait pas de Troie VIIa mais de Troie II.

Entre 1932 et 1938, d'autres fouilles scientifiques menées par Carl W. Blegen, de l'Université de Cincinnati, permettent de percer à jour la stratigraphie complexe des lieux et des travaux de conservation et de reconstruction débutent timidement.

La campagne menée actuellement par l'Université de Tübingen, soutenue par une participation internationale, a débuté en 1988 et a permis de réaliser des projets de conservation et de restauration de grande ampleur.

Les travaux de conservation, menés avec soin et discrétion, ont eu les résultats suivants : construction de murs en briques crues pour stabiliser les parties fragiles, recouvrement des blocs non dégagés avec des pierres, remblayage d'éléments particulièrement délicats, mesures de drainage, restauration et reconstruction partielle d'ouvrages de maçonnerie tels que murs et bastions après une recherche documentaire méticuleuse. L'eau et l'électricité ont été installées dans la citadelle pour faciliter les recherches et les activités de conservation à venir.

Le paysage environnant, qui n'a presque pas souffert des intrusions contemporaines en raison de son statut de zone militaire protégée, a fait l'objet d'études de la part de chercheurs tels que Schliemann, Dörpfeld, Blegen, J.M. Cook, A. Akarca et l'équipe de Tübingen.

Authenticité

Le degré d'authenticité du site archéologique est élevé puisque les reconstructions y sont très rares. Celles qui ont eu lieu sur le système de défense étaient en harmonie totale avec les principes de l'anastylose.

L'authenticité du paysage environnant est également élevée. Correspondant à un développement organique remontant de la préhistoire jusqu'au siècle présent, on lui a épargné, contrairement à tant de villes du littoral méditerranéen de la Turquie, les habitudes

constructions touristiques inesthétiques en raison de son statut de zone militaire protégée.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expert de l'ICOMOS a visité Troie en décembre 1997.

Caractéristiques

Troie est un site remarquable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit d'un site archéologique majeur qui illustre avec éclat la rencontre entre les civilisations du Proche-Orient et de la Méditerranée au cours de l'âge du Bronze ancien. Les fouilles effectuées au cours du siècle dernier ont permis d'établir une chronologie relative fondamentale pour la compréhension de cette période fertile du développement culturel en ces temps reculés.

Ensuite, la lutte pour la suprématie commerciale opposant Troie et Mycènes, qui atteint son point culminant lors du siège de Troie au XIII^e siècle avant J.-C., est immortalisée par Homère dans *l'Illiade*, l'un des plus grands chefs-d'œuvre littéraires de l'humanité. Depuis l'Antiquité, cet ouvrage n'a cessé d'inspirer écrivains, sculpteurs, peintres et compositeurs célèbres.

Enfin, ce site a été le théâtre des activités de Heinrich Schliemann, l'un des maîtres de la discipline scientifique moderne émergente, à savoir l'archéologie. Bien que les techniques puissent sembler rudimentaires aux yeux des chercheurs modernes, l'homme a néanmoins favorisé l'émergence d'une prise de conscience publique du patrimoine qui a contribué à poser les fondements de l'éthique de la conservation contemporaine.

Analyse comparative

Aucun autre site ne peut être comparé à Troie en vertu des trois caractéristiques énoncées ci-dessus.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

Il est primordial que le plan de 1971 pour le développement du parc historique de Troie soit appliqué rapidement et intégralement. Le site accueille déjà deux cent cinquante mille visiteurs chaque année, fréquentation qui va sans doute croître sensiblement à l'ouverture de l'aéroport international de Çanakkale et lors de la construction du pont des Dardanelles. Ce programme constitue l'unique moyen de préserver les environs du site archéologique.

De même, il est indispensable que le plan de développement de 1991 prévu pour le site lui-même soit appliqué sans tarder. Au cours des dix dernières années, les environs immédiats du site ont été largement aménagés mais le nombre accru de

visiteurs risque d'exercer des pressions importantes sur un site archéologique relativement fragile.

L'étude du dossier de proposition d'inscription menée par l'ICOMOS ne précise pas clairement la zone proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial et ne donne aucune définition de la zone tampon. Ces informations sont implicites dans les documents fournis, la première formant le site historique protégé par la loi relative aux monuments et objets antiques de Turquie et la seconde reprenant la zone définie dans le plan de 1971 pour la création du parc archéologique de Troie.

Avant d'émettre une recommandation définitive concernant l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, l'ICOMOS a besoin d'une carte indiquant précisément les zones proposées pour inscription ainsi que la zone tampon afin de l'étudier et de rapprocher ces éléments de ceux contenus dans le rapport de sa mission d'expert.

A sa réunion de juin 1998, le Bureau a accepté cette proposition et a demandé à l'Etat Partie de fournir les informations nécessaires. Au moment où cette évaluation est envoyée à l'impression aucune information n'a été reçue provenant de l'Etat Partie.

Brève description

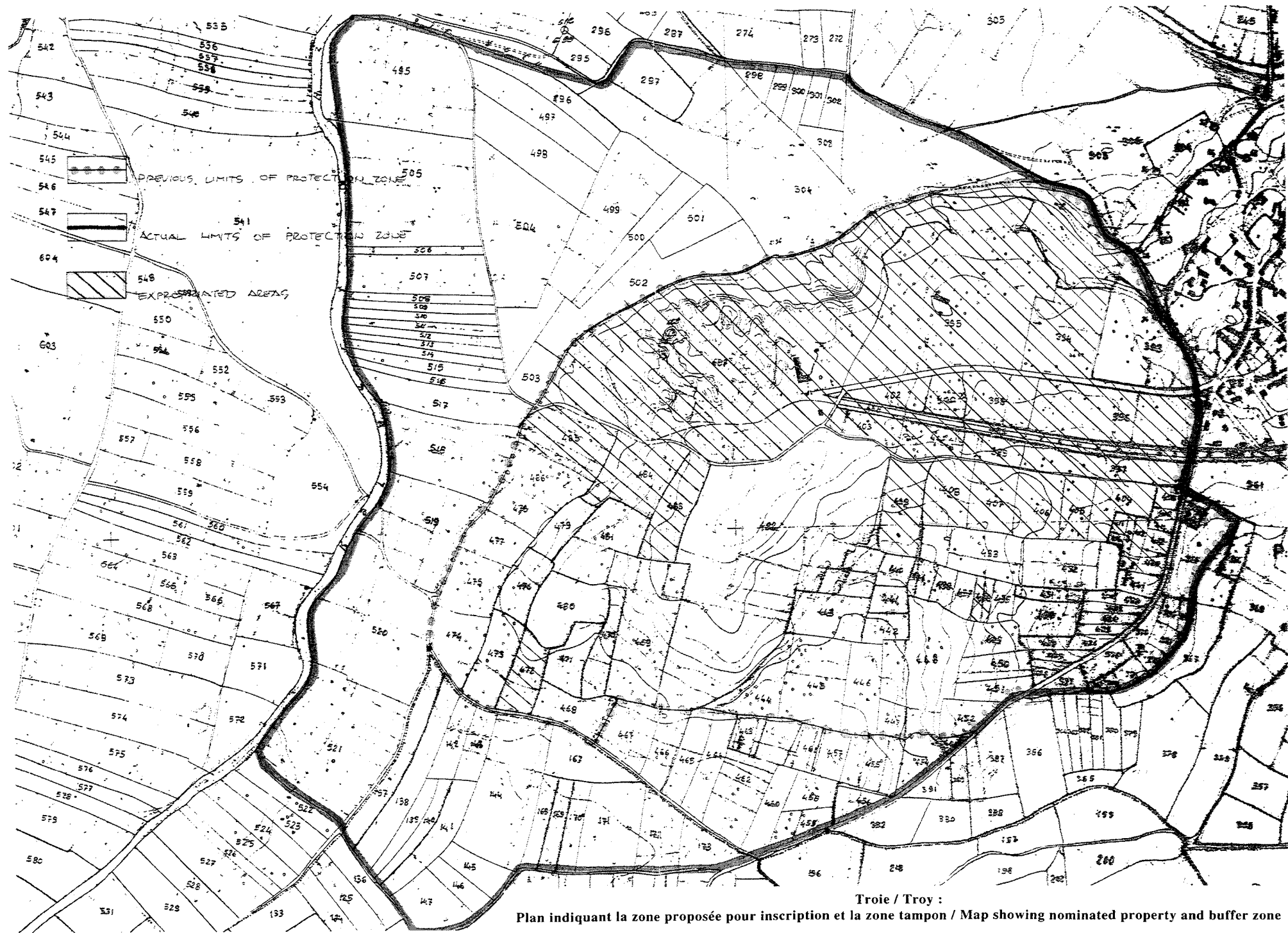
Troie, chargée d'une histoire de quatre mille ans, figure parmi les sites archéologiques les plus connus du monde. En termes scientifiques, ses nombreux vestiges offrent la preuve la plus significative du premier contact entre les civilisations du Proche-Orient et du monde méditerranéen naissant. En outre, le siège de Troie par les guerriers grecs de Mycènes au XIII^e siècle avant J.-C., immortalisé par Homère dans *l'Illiade*, a de tout temps inspiré des artistes créatifs de renom à travers le monde.

Recommandation

Que cette proposition d'inscription soit *différée*, en demandant à l'Etat Partie de fournir des informations cartographiques précises sur le secteur proposé pour inscription et sur la zone tampon. Dans le cas où ces informations seraient fournies, et si elles étaient acceptables, l'ICOMOS recommanderait que ce bien soit inscrit en 1999 sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et vi* :

Le site archéologique de Troie revêt une signification considérable pour comprendre le développement de la civilisation européenne à l'étape cruciale des premiers balbutiements. De plus, il apporte un témoignage culturel exceptionnel en raison de l'influence profonde de *l'Illiade* d'Homère sur les arts créatifs sur plus de deux millénaires.

ICOMOS, octobre 1998



Troie / Troy :

Plan indiquant la zone proposée pour inscription et la zone tampon / Map showing nominated property and buffer zone